



COMMUNE DE SARREWERDEN

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 27 OCTOBRE 2023

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11
Date de convocation : 17 Octobre 2023

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	M. SCHNEIDER Francis
Les Conseillers	MM. ADAM Christophe - ADAM Thierry - DILLENSCHNEIDER Stéphan- GEIN Frédéric - PFAADT Jérôme - RIEGER Frédérique
Absents excusés	
Absents avec procuration	BACH Arnaud donne procuration à WEBER Sylvain / LECOMTE Sylvie donne procuration à MUHLMANN Lucien/ STOBENER Célestine donne procuration à RIEGER Frédérique

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du Conseil Municipal du 04 Septembre 2023
- 2° - Dossiers de Chasse – Attribution des Baux de Chasse
- 3° - Attribution des logements communaux et du garage, rue des remparts 67 Sarrewerden
- 4° - Programme d'exploitation 2024 en état prévisionnel des coupes en FC de Bischtroff-Sarrewerden et Zollingen
- 5° - Commandes de Bois de chauffage (Bil et Stères) aux habitants pour 2024 (délais et fixation des prix de vente)
- 6° - Travaux Sylvicole 2024

1° - Approbation du Conseil Municipal du 24 juillet 2023

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 04/09/2023.
Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

2° - Dossier de Chasse – Attribution des Baux de Chasse 2023

OBJET : Renouvellement baux de chasse. Réglementation de la mise en location pour la période du 02 février 2024 au 01 février 2033

Le Conseil municipal

- après avoir pris connaissance du procès-verbal de consultation écrite des propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de chasse du 04 Septembre 2023 déclarant que le produit de la location de la chasse est abandonné à la Commune ,
- après avoir pris connaissance de l'avis de la commission consultative communale de chasse qui s'est réunie le 27 Octobre 2023 à 16 H,

DECIDE :

- de fixer à 1360 Ha la contenance des terrains à soumettre à la location,
- d'accepter les demandes de chasse réservée à savoir :

➤ LENTZ Alexandre 67 Pfalzweyer	:	30,3840 Ha
➤ Groupement forestier Weyerbach	:	8,0595 Ha
➤ WILLEM Henri 67 Zollingen	:	57,71 Ha
➤ MEYER Francis 67 Adamswiller	:	2,54 Ha
- d'accepter la demande d'exercice du droit de chasse sur l'enclave formée par les parcelles forestières 1 et 2 de la forêt communale de Bischtroff-sur-Sarre d'une superficie de 18,18 Ha et revendiquée par l'Office National des Forêts
- d'accepter la demande d'exercice du droit de chasse sur les enclaves formées par les Parcelles N°88, N°97, N°96, N°95, N°94 et N°93 de Mr LENTZ Alexandre d'une superficie de 4,40 Ha.
- d'accepter la demande d'exercice du droit de chasse sur les enclaves formées par les Parcelles N°74, N°75, N°76, N°77 et N°1 à N°15 section 4 de Mr WILLEM Henri d'une superficie de 20,437 Ha.
- de maintenir la division du territoire chassable en 3 lots à savoir :
 - a) **LOT N°1 :**
Ban de Sarrewerden et ban de Bischtroff-sur-Sarre (rive droite de la Sarre)
695 Ha dont 77 ha de forêt
 - b) **LOT N°2 :**
Ban de Bischtroff-sur-Sarre (rive gauche de la Sarre)
250 Ha dont 112 ha de forêt
 - c) **LOT N° 3 :**
Ban de Zollingen
415 Ha dont 55 ha de forêt
- de mettre les différents lots en location de la façon suivante : les locataires en place ayant fait valoir leur droit de priorité :
 - LOT n° 1 : par convention de gré à gré
 - LOT n°2 : par convention de gré à gré

- LOT n°3 : par convention de gré à gré
- de fixer les agréments pour le mode de convention de gré à gré lots loués comme suit :

1) Pour le lot N°1 faisant l'objet d'un droit de priorité, le Conseil Municipal décide :

➤ **d'agréer la candidature :**

- de Mr OBRY Frédéric représentant l'Association de Chasse de la WALDMATT

2) Pour le lot N°2 faisant l'objet d'un droit de priorité le Conseil Municipal décide :

➤ **d'agréer la candidature :**

- de Mr DALAISE Jean-François représentant de l'Association de Chasse du NEUWEYERHOF

3) Pour le lot N°3 faisant l'objet d'un droit de priorité le Conseil Municipal décide :

➤ **d'agréer la candidature :**

- de Mr DALAISE Jean-François représentant de l'Association de Chasse du NEUWEYERHOF

- de fixer pour les lots loués par convention de gré à gré le prix de la location comme suit :

➤ LOT N°1 : Mr OBRY Frédéric, représentant l'Association de Chasse de la WALDMATT
Montant annuel : 4.000,00 €

➤ LOT N° 2 : Mr DALAISE Jean-François représentant l'Association de Chasse du NEUWEYERHOF
Montant annuel : 5.750,00 €

➤ LOT N°3 : Mr DALAISE Jean-François représentant l'Association de Chasse du NEUWEYERHOF
Montant annuel : 3.250,00 €

- d'autoriser le Maire à signer les conventions de gré à gré

- d'adopter le principe de clauses particulières pour les 3 lots : Suite aux recommandations du Président du Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier du Bas-Rhin lors de la réunion de la commission consultative communale de chasse , les lots de chasse se trouvant dans un secteur sensible vis à vis des dégâts de sangliers , les locataires doivent s'engager à réguler efficacement toute l'année la population de sangliers (surtout à la période des semis) et d'agrainer fortement à l'intérieur des massifs forestiers pour éviter les dégâts.

- d'autoriser les locataires à payer le loyer annuel en deux fois en cas de demande.

3° - Attribution des logements communaux et du garage, rue des remparts 67 Sarrewerden

Le Conseil municipal après délibération décide de louer le logement communal Appartement N°11 + Garage N°1, situé 25 rue des Remparts à Sarrewerden d'une superficie de 78m² à compter du 01 Novembre 2023 à Mme ZDROJEWSKI Cyntia aux conditions suivantes :

- Loyer : 570.00€ par mois
- Charges (Electricité cage d'escalier) : 15,00 € par mois (Cette charge sera comptabilisée uniquement à la fin des travaux actuellement en cours)
- caution 1 mois de loyer soit : 570,00 €

Le Conseil municipal après délibération décide de louer le Garage N°4, situé 25 rue des Remparts à Sarrewerden d'une superficie de 15 m² à compter du 01 Novembre 2023 à Mr et Mme HAMM Daniel, résidant au 6 rue des Comtes de Nassau à Sarrewerden aux conditions suivantes :

- Loyer : 50.00€ par mois

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de location.

4° - Programme d'exploitation 2024 en état prévisionnel des coupes en FC de Bischtroff-Sarrewerden et Zollingen

Le Maire présente au Conseil municipal le programme des travaux d'exploitation à effectuer dans les trois forêts communales de Sarrewerden, Bischtroff sur Sarre et Zollingen au cours de l'année 2024.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'accepter tels que présenté dans le programme de travaux sur 2024.

Autorise le Maire à signer les documents y afférents.

5° - Commande de Bois de chauffage (Bil et Stère) aux habitants pour 2024 (délais et fixation des prix de vente)

Le Maire propose au Conseil Municipal la révision du prix des BIL ainsi que de celui des Stères de bois afin de s'aligner aux tarifs pratiqués dans les forêts avoisinantes des nôtres.

BIL au prix de 60 €

Stère au prix de 70 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la révision des tarifs précités, et décide de fixer la date limite pour les ventes au 01 Décembre 2023.

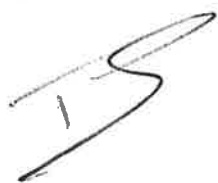
Le Maire informe également sur une vente de bois

6° - Travaux Sylvicole 2024

Mr DILLENSCHNEIDER Stephan présente à l'ensemble du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles ainsi que les travaux d'infrastructure pour 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux.

Le Maire :



Les Conseillers :



Muller R. Muller P.

